

Conditions générales de prestation de services

Article 1 | Champ d'application - Adhésion

Les présentes conditions générales règlent l'ensemble des relations entre Bruxelles, j'arrive!, entreprise en personne physique représentée par Marie-Ange HOTTELET, domiciliée Rue du Casino 19/6 à 7500 Tournai dénommée comme « le prestataire » et les personnes morales ou physiques qui commandent les services au prestataire dénommées les « clients »

Les présentes conditions générales forment le contrat liant le prestataire au client. Le prestataire et le client sont dénommés ci-après « les parties »

Les présentes conditions générales sont seules applicables. En toute hypothèse, elles excluent les conditions générales ou particulières du client que le prestataire n'aurait pas expressément accepté par écrit.

Les conditions générales sont accessibles à tout moment sur le site internet du prestataire <https://www.bruxellesjarrive.be/>

Le prestataire se réserve le droit de modifier ces conditions générales à tout moment et sans notification préalable, sous réserve de faire apparaître ces modifications sur son site internet. Ces modifications s'appliqueront à toutes les commandes de services passées ultérieurement.

Du fait de la commande et/ou de l'inscription, le client adhère aux présentes conditions générales.

Article 2 | Conditions d'inscription

Le client doit avoir 18 ans accomplis au minimum pour être inscrit aux formations de Bruxelles, j'arrive !

Article 3 | Inscription et commande

Pour s'inscrire, le client choisit le(s) service(s) qu'il souhaite commander en surfant sur le site internet du prestataire, indique les coordonnées qui lui sont demandées, vérifie l'exactitude de sa commande puis effectue le paiement de sa commande.

Toute inscription est nominative et non cessible.

En validant son inscription, le client confirme son engagement irrévocable à suivre ou faire suivre par un apprenant la formation mentionnée, sous réserve du droit de rétractation repris à l'article 5.

Après avoir reçu confirmation du paiement de la commande par l'organisme bancaire, le prestataire envoie au client un récapitulatif de sa commande reprenant notamment le numéro de sa commande, les services commandés, leur prix, ainsi qu'un lien vers les présentes conditions générales.

Le prix des services est indiqué en euros toutes taxes comprises.

Article 4 | Suspension – Refus – Résiliation

Le prestataire se réserve le droit de suspendre, d'annuler ou de résilier la commande du client notamment dans le cas où les informations données s'avèrent manifestement erronées ou incomplètes, en cas de comportement inapproprié du client lors de la prestation des services ou lorsqu'il existe un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Article 5 | Tarification et modalités de paiement

Les coûts de formation font l'objet d'une tarification reprise sur le site internet <http://www.bruxellesjarrive.be/>. Les montants indiqués sont forfaitaires et s'entendent toutes taxes incluses.

Le montant total dû pour la formation doit être payé avant le début de la formation. Les éventuels frais de virement sont à charge du client.

Le paiement s'effectue sur le site internet à la réservation ou, moyennant accord écrit des parties, par virement bancaire.

Article 6 | Droit de rétractation

Conformément à l'article VI.47 du Code de Droit économique, le client qui commande à distance des services auprès du prestataire dispose d'un délai de 14 jours calendriers à dater du jour de la conclusion du contrat, c'est-à-dire le jour où le client a reçu le récapitulatif de sa commande par mail.

Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prorogé au premier jour ouvrable suivant.

Le client peut notifier sa volonté de renoncer à la commande par simple mail à bonjour@bruxellesjarrive.be.

Le prestataire restituera le montant payé dès que possible et au plus tard dans un délai de 14 jours.

Le client qui accepte expressément que le service commandé soit exécuté avant l'expiration du délai de 14 jours, reconnaît qu'il ne pourra plus exercer son droit de rétractation, conformément à l'article 53 du livre VI du Code de droit économique.

Article 7 | Report et annulation des cours particuliers

Le service intitulé « Cours particuliers » bénéficie de conditions particulières de report et d'annulation par le client.

Il est possible pour le client de reporter le cours prévu jusqu'à 24 heures avant l'heure de rendez-vous choisie. Le report se fera dans les disponibilités du prestataire, celles-ci pouvant varier d'une semaine à l'autre. La procédure de report s'effectue via le système de réservation du site internet.

Le client peut par ailleurs annuler un cours particulier et obtenir le remboursement de celui-ci jusqu'à 24h avant l'heure de rendez-vous choisie. La procédure d'annulation s'effectue via le système de réservation du site internet.

Pour tout autre cas de figure, la réglementation du droit de rétractation cité à l'article 5 est d'application.

Article 8 | Annulation d'un cours ou d'une formation par le prestataire

Le prestataire se réserve le droit d'annuler la tenue d'une formation collective (cours collectif ou atelier) si celle-ci n'atteint pas le nombre minimal de 3 participants.

Le prestataire se réserve également le droit d'annuler la tenue d'une formation, même lorsque celle-ci a fait l'objet d'inscriptions, lorsqu'elle constate que ladite formation ne peut s'exercer dans des conditions de sécurité, de confort, d'encadrement et/ou d'apprentissage optimales, et en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles.

En cas d'annulation d'une formation, chaque client qui y aura été valablement inscrit sera personnellement averti par courriel et se verra proposer la possibilité de solliciter son inscription à une formation ultérieure dans la mesure des possibilités le prestataire peut lui présenter, soit d'être remboursé de son inscription à la formation.

Le client doit faire part de sa décision de suivre une formation ultérieure ou d'être remboursé endéans les 30 jours de la réception du courriel l'informant de l'annulation de la formation. Passé ce délai, les coûts de la formation seront définitivement acquis par le prestataire.

Dans l'hypothèse où une formation entamée devait être annulée par le prestataire en cours de session et que le client ou l'apprenant opte pour l'annulation de son inscription, ladite annulation n'aura d'effet que pour l'avenir et le remboursement des frais et des coûts d'inscription n'interviendra qu'au prorata des cours qui n'auront pas pu être dispensés – sans égard à la présence ou non de l'apprenant aux cours ayant été dispensés.

Article 9 | Retards de paiement

Toute somme non payée à l'échéance prévue pour une formation donnée sera majorée, à compter du mois qui suit le début de la formation, d'un montant forfaitaire de 80 (quatre-vingt) EUR chaque mois dans la limite de deux fois le montant global de l'inscription initiale.

Article 10 | Délivrance de diplômes ou attestations

Le prestataire n'est pas habilité à délivrer de diplômes ou de certifications. Néanmoins, une attestation indiquant le nombre d'heures suivies peut être délivrée au client si celui-ci formule la demande par écrit à l'adresse bonjour@bruxellesjarrive.be

Article 11 | Jours fériés

Le prestataire est fermé durant les jours fériés légaux en Belgique. Dès lors, les cours devant avoir lieu ces jours sont annulés de plein droit sans que le prestataire ne soit redevable d'une quelconque indemnité ou ne doive déplacer ce(s) cours.

Article 12 | Traduction des présentes conditions générales

Si une ambiguïté ou une contradiction devait apparaître entre les différentes traductions des présentes conditions générales, la terminologie utilisée dans la version française primera.

Article 13 | Droit applicable, juridictions compétentes et langue de la procédure en cas de litige

Les présentes conditions générales sont soumises au droit belge. En cas de litige, seules les juridictions siégeant en langue française de l'arrondissement judiciaire du Hainaut seront compétentes.